Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015) Date d'émission: 2024-03-11 Date de révision: 2024-03-11 Version: 1.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Honey Goo
Code du produit : 800

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Lubrifiant

1.3. Fournisseur

Fabricant

Les Entreprises Kleen-Flo Tumbler Limitée 75 Advance Boulevard L6T 4N1 Brampton - CANADA T 905-793-4311

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 905-793-4311 (du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 heure de l'Est) (en anglais seulement)

450-625-6444 (du lundi au vendredi, de 8h00 à 16h00, heure de l'Est) (en français seulement)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Aérosols inflammables, Catégorie 1	H222	Aérosol extrêmement inflammable
Gaz sous pression	H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la
		chaleur
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2A	H319	Provoque une sévère irritation des yeux
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique,	H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges
Catégorie 3		
Danger par aspiration, Catégorie 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA)









Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

Mentions de danger (GHS CA) : H222 - Aérosol extrêmement inflammable

H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux H336 - Peut provoquer somnolence ou des vertiges

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Conseils de prudence (GHS CA)

: P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 - Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 - NE PAS faire vomir.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 - Garder sous clef.

P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à $50 \, ^{\circ}\text{C}/122 \, ^{\circ}\text{F}$

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Non applicable

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Butène homopolymérisé	Polybutène	n° CAS: 9003-29-6	10 - 30

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités / Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base- non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 20 et 50 atomes de carbone (C20-C50), et donne une huile-produit fini de viscosité égale ou supérieure à 19 cSt à 40°C (100 SUS à 100°F). Contient relativement peu de paraffines normales.]	n° CAS: 64742-52-5	10 - 30
n-Butane	n-Butane Butane	n° CAS: 106-97-8	7 – 30
Acétone	Diméthylcétone / propan-2-one	n° CAS: 67-64-1	7 - 30
Heptane, ramifié, cyclique ou linéaire	-	n° CAS: 426260-76-6	3 - 10

Remarques : *Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

: EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE

PAS faire vomir. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des

dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.

: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.

: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Symptômes/effets après ingestion

Symptômes/effets après contact oculaire

Premiers soins après ingestion

2024-03-11 (Date de révision) FR-CA (français - CA) 3/12

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement

: Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Produit chimique sec. Mousse. Eau pulvérisée.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie

: Aérosol extrêmement inflammable. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Des vapeurs irritantes. Fumée âcre. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent cheminer loin du point d'émission, avant de s'enflammer avec retour vers leur source.

Danger d'explosion

La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures. Les cylindres rompus peuvent être propulsés à distance.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

: En cas d'incendie: Évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion. NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs. Eloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

Protection en cas d'incendie

: Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

: Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Écarter toute source éventuelle d'ignition. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Isoler du feu, si possible, sans prendre de risques inutiles.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention

: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Écarter toute source éventuelle d'ignition. Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédés de nettoyage

: Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

2024-03-11 (Date de révision) FR-CA (français - CA) 4/12

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Mesures d'hygiène

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

Dangers supplémentaires lors du traitement

: Déchets dangereux par suite de risque explosion.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques Conditions de stockage

- : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.
- : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit à l'abri du feu. Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Protéger les contenants de tout dommage physique.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-52-5)			
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle			
OSHA PEL TWA	5 mg/m³ (as oil mist)		
n-Butane (106-97-8)			
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professi	ionnelle		
ACGIH OEL STEL	1000 ppm (explosion hazard (Butane, isomers)		
Acétone (67-64-1)	Acétone (67-64-1)		
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle			
ACGIH OEL TWA	250 ppm		
ACGIH OEL STEL	500 ppm		
ACGIH catégorie chimique	Not Classifiable as a Human Carcinogen		
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition			
BEI (BLV)	25 mg/l Parameter: Acetone - Medium: urine - Sampling time: end of shift (nonspecific)		
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle			
OSHA PEL TWA	2400 mg/m³		
	1000 ppm		

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

: Éviter le rejet dans l'environnement.

2024-03-11 (Date de révision) FR-CA (français - CA) 5/12

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques. Consulter l'information produit du fournisseur des gants sur la compatibilité du matériau et de son épaisseur. Voici des exemples de matières recommandées pour les gants : gants en caoutchouc butyle

Protection oculaire:

Porter un appareil de protection des yeux/du visage

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. La FDS ne peut pas fournir des directives complètes et détaillées en matière de protection des voies respiratoires. Le choix de l'appareil respiratoire doit être fait par une personne qualifiée après évaluation de la situation de travail.

Autres informations:

Température de décomposition

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide Apparence : Aérosol. Couleur Brun clair Odeur Odeur de pétrole.

Seuil olfactif Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (éther=1) : Aucune donnée disponible Point de fusion : Aucune donnée disponible Point de congélation : Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible Point d'éclair : -104 °C / -155.2 °F (Propane) Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aérosol extrêmement inflammable

: ≈0.0095 Pa (Propane) Pression de la vapeur Densité de la vapeur (Air=1) ≈ 1.56 @ 0 °C (Propane) Densité relative Aucune donnée disponible Solubilité Aucune donnée disponible Coefficient de partage n-octanol/eau : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes : Non oxydant.

Limites d'explosivité : 2,1 - 9,5 vol % (Propane)

Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-52-5)

Point d'ébullition 207 - 750 °C Atm. press.: 101,325 kPa

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-52-5)	
Point d'éclair	(>115 - <=268 °C - open cup)
Pression de la vapeur	< 0.1 hPa Temp.: 20 °C

n-Butane (106-97-8)	
Point d'ébullition	-0,5 °C (at 1013 hPa)
Point d'éclair	-60 °C
Température d'auto-inflammation	287 °C
Pression de la vapeur	2200 hPa (at 20 °C)

Acétone (67-64-1)	
Point d'ébullition	56.05 °C (1013.25 hPa)
Point d'éclair	-20 °C
Température d'auto-inflammation	465 °C
Pression de la vapeur	233 hPa (20 °C)

Butène homopolymérisé (9003-29-6)	
Point d'ébullition	109.8 °C (1013 hPa)
Point d'éclair	< 10 °C Remarks on result: 'other:'
Pression de la vapeur	3000 Pa Temp.: 20 °C

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 24,97 %
Retour de flamme : Oui
Longueur de projection de la flamme <100cm

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales. Aérosol extrêmement inflammable. Contenu sous pression.

Ce contenant peut exploser s'il est chauffé. Ne pas perforer. Ne pas brûler. Grand risque

d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

Possibilité de réactions dangereuses : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

Conditions à éviter : Chaleur. Étincelles. Flamme nue. Rayons directs du soleil. Surchauffe. Matières incompatibles.

Matières incompatibles : Oxydants puissants.

Produits de décomposition dangereux : Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Des vapeurs irritantes. Fumée âcre.

Temps de durcissement: : Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

2024-03-11 (Date de révision) FR-CA (français - CA) 7/12

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-52-5)		
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (Source: EPA_HPV)	
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg (Source: ECHA_API)	
n-Butane (106-97-8)		
CL50 inhalation rat	658 g/m³ (Exposure time: 4 h Source: NLM_CIP)	
ATE CA (vapeurs)	658 mg/l/4h	
ATE CA (poussière, brouillard)	658 mg/l/4h	
Acétone (67-64-1)		
DL50 orale rat	5800 mg/kg (Source: NLM_CIP)	
DL50 cutanée lapin	> 15700 mg/kg (Source: OECD_SIDS)	
CL50 inhalation rat	50100 mg/m³ (Exposure time: 8 h Source: OECD_SIDS)	
ATE CA (orale)	5800 mg/kg bodyweight	
ATE CA (vapeurs)	50,1 mg/l/4h	
ATE CA (poussière, brouillard)	50,1 mg/l/4h	
Butène homopolymérisé (9003-29-6)		
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg bodyweight Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity), Guideline: EU Method B.1 (Acute Toxicity (Oral))	
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (Source: ECHA_API)	
CL50 inhalation rat	> 19171 mg/m³ (Exposure time: 4 h Source: ECHA_API)	
Corrosion cutanée/irritation cutanée : Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Mutagénicité sur les cellules germinales : Cancérogénicité : Toxicité pour la reproduction :	Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Non classé Non classé Non classé Non classé	
Acétone (67-64-1)	11011 010000	
LOAEL (animal/femelle, F0/P)	11298 mg/kg bodyweight Animal: mouse, Animal sex: female	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	900 mg/kg bodyweight Animal: rat, Animal sex: male	
	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.	
Acétone (67-64-1)		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.	
Heptane, ramifié, cyclique ou linéaire (426260)-76-6)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles : (STOT) (exposition répétée)	Non classé	
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydr	otraités (64742-52-5)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	125 mg/kg bodyweight Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)	

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydro	otraités (64742-52-5)	
NOAEL (dermique,rat/lapin,90 jours)	≈ 1000 mg/kg bodyweight Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 410 (Repeated Dose Dermal Toxicity: 21/28-Day Study)	
NOAEC (inhalation,rat,poussière/brouillard/fumée,90 jours)	> 0,98 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 412 (Subacute Inhalation Toxicity: 28- Day Study)	
Butène homopolymérisé (9003-29-6)		
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	1000 mg/kg bodyweight Animal: rat, Guideline: other:	
NOAEC (inhalation,rat,vapeur,90 jours)	1 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test), Guideline: OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day Study)	
Danger par aspiration :	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
Honey Goo		
Vaporisateur	Aérosol	
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydro	otraités (64742-52-5)	
Viscosité, cinématique	1,99 – 847 mm²/s Temp.: '40°C' Parameter: 'mm²/smm2/s '	
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux	
n-Butane (106-97-8)		
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux	
Acétone (67-64-1)		
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux	
Heptane, ramifié, cyclique ou linéaire (426260-76-6)		
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux	
Butène homopolymérisé (9003-29-6)		
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux	
, ,	Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.	
Symptômes/effets après contact oculaire :	Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec	
Symptômes/effets après ingestion :	une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique. Peut provoquer un irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.	
Autres informations :	Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.	

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général

: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à

court terme)

Dangers pour le milieu aquatique – danger

chronique (à long-terme)

. Nen eleccé

: Non classé

: Non classé

2024-03-11 (Date de révision) FR-CA (français - CA) 9/12

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-52-5)		
CL50 - Poisson [1]	> 5000 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss Source: IUCLID)	
CE50 - Crustacés [1]	> 1000 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)	
Acétone (67-64-1)		
CL50 - Poisson [1]	4,74 – 6,33 ml/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss Source: EPA)	
CL50 - Poisson [2]	6210 – 8120 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static] Source: IUCLID)	
CE50 - Crustacés [1]	10294 – 17704 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])	
CE50 - Crustacés [2]	12600 – 12700 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)	
NOEC (chronique)	≥ 79 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'	
LOEC (chronique)	> 79 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'	
Butène homopolymérisé (9003-29-6)		
CL50 - Poisson [1]	> 1.55 mg/l Test organisms (species): Cyprinus carpio	
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)	
CE50 72h - Algues [1]	> 19,2 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)	

12.2. Persistance et dégradabilité

Honey Goo	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Honey Goo	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
n-Butane (106-97-8)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,31 (at 20 °C (at pH 7)
Acétone (67-64-1)	
FBC - Poissons [1]	(0,69 dimensionless)
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,24
Butène homopolymérisé (9003-29-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	7,6 – 7,8 (20 °C (pH 7)

12.4. Mobilité dans le sol

n-Butane (106-97-8)

Acétone (67-64-1)

Butène homopolymérisé (9003-29-6)

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

Autres informations : Aucun autre effet connu.

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage

Indications complémentaires

- : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
- Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Déchets dangereux par suite de risque explosion.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TDG

14.1. Numéro ONU

N° ONU (TDG) : UN1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (TDG) : AÉROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : 2.1

Etiquettes de danger (TMD)



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

TDG

N° ONU (TDG) : UN1950

Dispositions spéciales relatives au transport des

marchandises dangereuses (TMD)

80 - Malgré l'article 1.17 de la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux), il est interdit de présenter au transport ou de transporter ces marchandises dangereuses à moins qu'elles ne soient placées dans un contenant conforme aux exigences relatives au transport des gaz prévues à la partie 5 (Contenants),107 - (1) Le présent règlement, sauf la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux) et la partie 2 (Classification), ne s'applique pas à la manutention, à la présentation au transport ou au transport de UN1950, AÉROSOLS, et de UN2037, CARTOUCHES À GAZ, qui contiennent des marchandises dangereuses incluses dans les classes 2.1 ou 2.2 et qu'elles sont transportées à bord d'un véhicule routier, d'un véhicule ferroviaire ou d'un bâtiment au cours d'un voyage intérieur, si les aérosols ou les cartouches à

gaz ont une capacité inférieure ou égale à 50 mL.

(2) Le paragraphe (1) ne s'applique pas aux aérosols d'autodéfense.

Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité

Quantités exemptées (TDG)

: E0

: 1 L

2024-03-11 (Date de révision) FR-CA (français - CA) 11/12

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Indice véhicule routier de passagers ou indice

véhicule ferroviaire de passagers

: 75 L

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 03-11-2024 Date de révision : 03-11-2024

Autres informations : Aucun.

Préparé par : Les Entreprises Kleen-Flo Tumbler limitee

DIRECTIVES POUR L'UTILISATION DU FDS: Le produit décrit dans cette FDS est un produit pour consommateurs. Il peut être utilisé comme décrit sur l'étiquette du produit, dans des conditions normales prévisibles, sans danger pour le consommateur. Cette FDS est conçue pour fournir des informations supplémentaires sur la sécurité et la manipulation du produit.

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.